

Comité Local d'Information et de Concertation

de la société ARKEMA à PIERRE BENITE

Première réunion du 15 novembre 2007

à 10 heures 30 à la Préfecture du Rhône

Liste des participants

Collège « administration »

- Le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Christophe BAY
- M. Patrick POQUET, directeur du service interministériel de défense et de protection civile
- M. Frédéric LUNEL représentant le service départemental d'incendie et de secours
- M. Jean-François BOSSUAT, chef du groupe de subdivisions du Rhône de la DRIRE Rhône-Alpes
- M. Bruno DEFRANCE représentant la direction départementale de l'équipement

Collège « collectivités territoriales »

- Mme Mireille ELMALAN, Maire de la commune de PIERRE-BENITE
- M. POURRARDIER, adjoint chargé des affaires scolaires à la mairie d'OULLINS
- M. CLEMENT, adjoint chargé de l'environnement de la commune de ST-GENIS-LAVAL
- M. Jacques POZZI, adjoint au maire de la commune de SAINT-FONS
- M. Jean VILLIEN, représentant M. REPELIN, vice-président de la Communauté Urbaine de Lyon

Collège « riverains »

- M. Thierry MOUNIB, président de l'association « bien vivre à Pierre-Bénite
- M. Ph. CHIRIGNAN, représentant Mme RIVOIRE, présidente de l'association « Gerland perspective à Lyon 7^e »
- Mme HURTEL, présidente de l'association de « défenses et de valorisation du parc de Gerland » à Lyon 7^e
- Mme Martine MOIROUD, riverain domiciliée à Irigny
- M. A. GAILLARD, riverain domicilié à Oullins
- M. Serge PERRIN, riverain domicilié à SAINT-FONS

Collège « exploitants »

- M. Denis FROMAGE, directeur de la société ARKEMA à PIERRE-BENITE
- Mme Béatrice COLIN, responsable du pôle HSE de la société ARKEMA à PIERRE-BENITE
- M. F. SCHERDING, directeur régional de la société CAMOM à SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON
- M. Christophe PELLICIER, directeur régional de la société ADF-COFATHEC
- M. B. SOUAILLE, directeur de la société DAIKIN à PIERRE-BENITE

Collège « salariés »

- M. Xavier FARINET, membre du CHSCT de la société ARKEMA à PIERRE-BENITE
- M. Mehdi SERHANI, membre du CHSCT de la société ARKEMA à PIERRE-BENITE
- M. FERNANDEZ, délégué du personnel de la société DAIKIN à PIERRE-BENITE

Personnes excusées :

- Un représentant du service chargé de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- M. FLACONNECHE, conseiller général du canton de LYON 10
- M. Michel REPELIN, vice-président de la Communauté Urbaine de Lyon
- M. AUDIBERT, élu CE de la société CAMOM à Saint-Symphorien-d'Ozon
- M. ABDECHAKOUR, membre du CHSCT de la société ADF-COFATHEC

Assistaient également à la réunion :

- M. Rénald VOILLOT, adjoint au chef du Groupe de Subdivisions du Rhône (DRIRE Rhône-Alpes - GS69)
- M. Daniel GUEZO, inspecteur des installations classées à la DRIRE Rhône-Alpes (GS69)
- Mme Jacqueline LARGE directrice de la direction de la citoyenneté et de l'environnement de la Préfecture du Rhône
- M. Serge Monnier, direction de la citoyenneté et de l'environnement de la Préfecture du Rhône
- M. Michel SERVONNET, président du conseil de ville de Pierre-Bénite

Compte-Rendu

Accueil

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Bay, accueille les membres du CLIC et précise l'ordre du jour suivant :

- I - Présentation des Comités Locaux d'Information et de Concertation par la DRIRE
- II - Présentation de l'établissement ARKEMA
- III - Présentation d'un film sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques
- IV - Point sur les études de dangers
- V - Désignation du Président du CLIC.

Mme Elmalan, maire de Pierre-Bénite, se félicite de la mise en place du CLIC, qui, au-delà d'un lieu d'information, pourra être un lieu d'échange d'idées, de négociation et de propositions. Elle se félicite que cela avance rapidement avec l'entreprise, tous les services de l'Etat et de la Ville, ainsi que les habitants.

I - Présentation des CLIC : cadre d'échanges et d'information

M. Voillot, représentant de la DRIRE, présente les textes en vigueur relatifs à la composition du CLIC, ses missions, les informations dont il est destinataire, ses actions, son fonctionnement, les outils mis à disposition des CLIC en Rhône-Alpes (site Internet : www.clic-rhonealpes.com et lettre d'information bi-annuelle « Regards sur le Risque », en ligne sur le site). Il précise que les CLIC sont mis en place pour des établissements classés SEVESO seuil haut. Cette séance va également permettre de désigner le président du CLIC.

A ce jour, quatre CLIC se sont déjà réunis sur les onze prévus dans le département du Rhône (et 34 dans la région Rhône-Alpes). Leurs comptes-rendus sont accessibles sur le site Internet dédié, qui sera sans doute étendu au PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).

Parmi ses compétences, les CLIC peuvent faire réaliser des tierces expertises sur des sujets précis, qui ne sont pas ceux traités par l'entreprise au cours des études de danger.

La prochaine lettre d'information « Regards sur le Risque » sera plus particulièrement consacrée au processus PPRT.

M. Bay demande que le CLIC soit directement associé à la rédaction du PPRT, dont les modalités d'élaboration seront précisées en fin de réunion. C'est le moyen pour que l'ensemble des personnes concernées soient directement informées dans la plus grande transparence de ce qui se fait en terme d'études de dangers, d'aléas, de risque.

M. Bay précise que, au-delà de la commune, c'est aussi une attente très forte de l'agglomération. Il y a donc obligation de travailler vite sur ce dossier de PPRT qui conditionne d'autres dossiers, notamment sur l'urbanisme, les grands projets et le développement de la commune.

II - Présentation de la société ARKEMA

M. Fromage, directeur de l'établissement de Pierre-Bénite de la société ARKEMA, présente la société et la division tutrice de l'établissement avant de revenir sur l'établissement. ARKEMA est une société créée en 2004, filiale de la société TOTAL, devenue indépendante en 2006. Elle compte six centres de recherche, dont un des principaux, le CRRA, est implanté sur le site de Pierre-Bénite. La société compte trois pôles d'activités, le site de Pierre-Bénite intervenant dans deux d'entre eux : la chimie industrielle (fluorés) et les produits performants (polymères techniques). Dans les fluorés, environ 50 % des applications seront émissives. Les deux premières générations ont été touchées par le protocole de Montréal (effet sur la couche d'ozone), la troisième par le protocole de Kyoto (effet sur le réchauffement climatique) ; les industriels du domaine travaillent donc sur la quatrième génération de fluide. Le marché est essentiellement américain et asiatique, avec une faible part en Europe, où la mise en œuvre rapide des réglementations environnementales favorise la commercialisation des nouveaux produits, notamment issus de Pierre-Bénite.

M. Fromage présente ensuite l'établissement de Pierre-Bénite et son activité :

- le site et l'implantation des bâtiments,
- l'historique de l'établissement,
- la production des ateliers en activité et de ceux qui ont été arrêtés,
- le poids économique du site,
- le plan d'évolution du site dont l'objectif est de transformer Pierre-Bénite en site leader européen,
- les applications et le système de management hygiène-sécurité-environnement de haut niveau.

Mme Colin prend le relais pour présenter la démarche de gestion des risques « tout au long de la vie d'un atelier et de l'usine ». En phase de projet, comme actuellement sur un atelier, on substitue autant que faire se peut les produits dangereux et on limite les quantités stockées sur site. En exploitation, il y a une logique de suivi des modifications qui sont étudiées et validées avant d'être appliquées. Et quand l'atelier ferme, une étude est réalisée afin de le démanteler en sécurité.

Elle présente ensuite les produits à risque du site de Pierre-Bénite et la démarche de réduction du risque à la source, notamment dans le cadre du plan d'évolution. La localisation des ateliers de production est concentrée sur le sud du site ; les transports de produits à risque sont réduits par les réglementations de construction et la réduction importante du trafic. Les 22 études de dangers bénéficient depuis 2007 d'un nouveau formalisme et d'un travail maximum sur la prévention, avec notamment des systèmes de fermetures de vannes ne nécessitant pas l'intervention humaine.

Premier débat sur le fonctionnement de l'usine ARKEMA

Mme Elmalan, maire de Pierre-Bénite, s'inquiète de la prise en compte des ateliers de production de WAC (en cours de cession), prise en compte effectivement confirmée par Mme Collin.

M. Farinet, du CHSCT de la société ARKEMA, demande des précisions sur le centre de recherche qui n'a pas été évoqué dans les études de risques. M. Fromage précise que, si il est bien intégré dans le risque au travail, il ne rentre pas en compte dans les risques majeurs.

M. Poquet, directeur du service de protection civile, s'interroge sur les conséquences de la vente d'une partie des activités à une société tierce : est-il tenu compte des relations entre les différentes entités ? Mme Colin, précise que, après trois ans d'expérience avec DAIKIN, leur POI vient s'ajouter à celui d'ARKEMA et qu'ils ont travaillé de façon conjointe leurs procédures d'urgence. Avec la société KEMIRA, les deux ateliers ne sont des installations classées que pour une petite source scellée donc le niveau de risque est bien inférieur. De plus ce sont des ateliers existants que les employés d'ARKEMA connaissent bien et les risques sont intégrés dans les procédures.

III - Présentation d'un film sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques

Ce film, d'une quinzaine de minutes a été réalisé par l'INERIS pour le MEDAD.

IV – Point sur les études de dangers

M. Bay rappelle que le PPRT ne peut être bâti qu'à partir des études de dangers et qu'il est donc essentiel d'en disposer rapidement, avec les tierces-expertises s'avérant nécessaires.

M. Voillot, de la DRIRE, présente le processus d'élaboration des PPRT et les évolutions apportées par la loi Bachelot du 30 juillet 2003 bénéficiant de l'expérience AZF. Il précise que le périmètre et le contenu du PPRT sont élaborés par l'Etat avec les partenaires concernés et notamment après concertation avec le public. L'objectif est de mieux protéger les personnes, de ne pas aggraver les risques existants (maîtrise de l'urbanisation) et, fait nouveau, de réduire ces derniers (prescriptions techniques sur le bâti et possibilité de mesures foncières comme l'expropriation). La préoccupation majeure est de réduire à la source les risques.

M. Guezo, inspecteur du site ARKEMA de Pierre-Bénite à la DRIRE, fait le point sur l'état d'avancement des études de dangers réalisées par l'exploitant. Une quinzaine doivent être rédigées (contre 36 en 2002) ; six ateliers (surlignés en jaune) sont un enjeu du PPRT dont trois (Stockage Chlore, Unité HF et Unité HFA140) vont permettre de normer le contour du périmètre du PPRT. Pour l'instant, le planning de remise est à peu près respecté.

Second débat sur le calendrier de l'établissement du PPRT de l'usine ARKEMA de Pierre-Bénite

M. Bay intervient pour faire préciser si, lorsque l'on aura la tierce expertise de l'unité BF3, on pourra déterminer le périmètre d'étude et demande quel délai peut être envisagé pour l'arrêter.

M. Bossuat, de la DRIRE, précise qu'il manque encore des tierces expertises qui devront ensuite être examinées, suivi d'échanges avec l'exploitant et le tiers expert. Il manque également les compléments demandés suite à l'examen des premières études de dangers. Il devrait être possible d'établir une proposition de périmètre pour le second semestre 2008 et de réunir de nouveau le CLIC pour validation avant la fin de l'année.

Mme Elmalan, maire de Pierre-Bénite, précise qu'une réunion récente avec ARKEMA et le Grand Lyon laisse présager un périmètre moins étendu et demande l'avis de la DRIRE. Elle insiste sur les glissements de délais et les éléments qui pourraient ne pas être pris en compte dans un premier temps, avec le risque de revenir ensuite avec de nouvelles études et retarder l'établissement du PPRT. Il s'agit également de répondre aux préoccupations des habitants sur la réduction effective des risques à la source, par rapport aux dangers supplémentaires (transport de produits dangereux, stockage, etc.).

M. Mounib, (Pierre-Bénite, collègue riverains) se fait l'écho de leur préoccupation face à l'augmentation des risques liés au transport et à l'approvisionnement, mais également aux livraisons dont 90% se font par la route.

M. Bay intervient pour rappeler que le manque de lisibilité est aujourd'hui en passe d'être levé, avec les échéances fixées pour la réalisation du PPRT dans un délai de 18 mois après l'arrêt du périmètre. C'est l'intérêt de tout le monde que les règles soient fixées le plus vite possible.

M. Perrin, résidant de Saint Fons, s'interroge sur la façon dont est prise en compte la question des transports de matières dangereuses.

M. Bossuat, précise que ce n'est pas l'objet du PPRT de traiter des voies de communication, même s'il est envisagé qu'il puisse s'étendre aux infrastructures de transport. Par contre, il existe une réglementation et un schéma de circulation des matières dangereuses sur l'agglomération lyonnaise établi avec la DRE et le SPIRAL.

M. Bay, ajoute qu'il existe aussi les PPI (plans particuliers d'intervention) qui concernent l'organisation des services de secours et des PPS (plans de secours spécialisés) concernant le transport des matières dangereuses.

V – Présidence du CLIC

Durant l'élaboration du PPRT, M. Bay propose une co-présidence entre Mme Elmalan, maire de Pierre Bénite et le Préfet ou son représentant, c'est-à-dire lui-même. Compte tenu du rôle de l'Etat dans la conduite de cette démarche, cette solution durerait jusqu'à la réalisation du PPRT. Ensuite, d'autres solutions pourraient être envisagées pour la présidence du CLIC.

Mme le maire approuve cette proposition et les membres du CLIC ne voient pas d'objection à cette proposition.

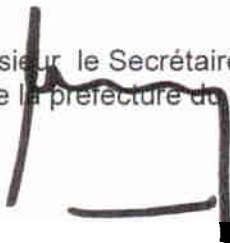
Mme Large, responsable de la direction de la citoyenneté et de l'environnement de la Préfecture du Rhône, précise que dans le cadre de la constitution du groupe de concertation pour l'élaboration du PPRT, groupe qui va se plonger sur les détails techniques du document, il a été convenu de faire appel à un représentant du collège des riverains.

Mme Elmalan suggère que M. Mounib, représentant de l'association « Bien vivre à Pierre-Bénite » soit désigné, ce qu'il accepte, avant d'être acté par l'assemblée.

M. le Secrétaire Général donne rendez-vous dans quelques mois pour lancer le PPRT, une fois défini le périmètre d'étude et remercie les membres du CLIC pour leur participation.

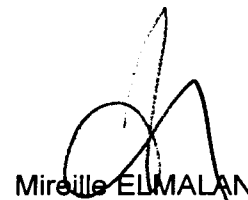
La séance est levée à 12h30.

Monsieur le Secrétaire Général
de la préfecture du Rhône



Christophe BAY

Madame le Maire de Pierre Bénite



Mireille ELMALAN